



sommaire décisionnel

IDENTIFICATION

Numéro : AP2012-465
Date : 11 Juillet 2012

Unité administrative responsable Approvisionnements

Instance décisionnelle Comité exécutif

Date cible :

Projet

Objet
 Avis de modification numéro 1 au contrat de services professionnels - AMPHITHÉÂTRE MULTIFONCTIONNEL DE QUÉBEC - Assistance à la gestion du projet (Projet no 2011-202) (VQ-44085)

Code(s) de classification

EXPOSÉ DE LA SITUATION

L'objet de ce contrat, à la demande de la Direction générale - projet amphithéâtre multifonctionnel de Québec, consistait à retenir les services d'une équipe multidisciplinaire spécialisée en gestion de projet pour l'assister et exécuter, en son nom, la gestion du projet, la direction et la supervision des équipes de professionnels architectes et ingénieurs ainsi que la direction et la supervision du gérant de construction.

À la suite de l'appel d'offres public 44085, ce contrat de 6 330 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) a été adjudiqué par le comité exécutif à la firme « GENIVAR inc. », située au 5355, boulevard des Gradins, Québec (Québec) G2J 1C8 (à l'attention de monsieur Renaud Poirier).

La Direction générale - projet amphithéâtre multifonctionnel de Québec fait état d'un premier avis de modification pour des honoraires professionnels supplémentaires de 1 523 239,37 \$ (plus TPS et TVQ applicables) nécessaires pour les éléments suivants :

- l'expertise spécialisée en gestion des sols contaminés;
- les services-conseils additionnels en gestion de projet pour le lot 0A;
- la reprise du PFT à la suite de la relocalisation du site de construction;
- la modification du mode de réalisation;
- le service de gestion relativement à l'aménagement des locaux à usage exclusif;
- l'augmentation du programme des travaux à la suite du remboursement de la taxe provinciale;
- le remplacement de certaines ressources demandé par le gestionnaire du projet.

Cet avis de modification, qui a été approuvé par le comité directeur de l'amphithéâtre, porte le total du contrat à 7 853 239,37 \$ (plus TPS et TVQ applicables).

Il est à noter que cette somme était prévue et incluse au budget directeur de 400 000 000 \$ présenté à la fin mars 2012.

Le budget prévu au projet est de 48 480 819 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE-2011-1801 du 19 octobre 2011 - adjudication du contrat

ANALYSE ET SOLUTIONS ENVISAGÉES

RECOMMANDATION

D'autoriser une dépense supplémentaire de 1 523 239,37 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjudiqué à la firme « GENIVAR inc. », en vertu de la résolution CE-2011-1801 du 19 octobre 2011, pour des honoraires professionnels supplémentaires pour l'amphithéâtre multifonctionnel de Québec - Assistance à la gestion du projet, conformément à l'avis de modification numéro 1 ci-annexé.

IMPACT(S) FINANCIER(S)

La dépense supplémentaire nette est de 1 523 239,37 \$ (taxes récupérables à 100 %).

Les fonds requis sont disponibles au règlement d'emprunt R.A.V.Q. 680, projet « K11068001 - Octroi des contrats de services professionnels et techniques ainsi que des travaux et des démarches préparatoires à la construction d'un amphithéâtre multifonctionnel »



sommaire décisionnel

IDENTIFICATION	Numéro : AP2012-465 Date : 11 Juillet 2012	
Unité administrative responsable Approvisionnements		
Instance décisionnelle Comité exécutif	Date cible :	
Projet		
Objet Avis de modification numéro 1 au contrat de services professionnels - AMPHITHÉÂTRE MULTIFONCTIONNEL DE QUÉBEC - Assistance à la gestion du projet (Projet no 2011-202) (VQ-44085)		
IMPACT(S) FINANCIER(S)		
ÉTAPES SUBSÉQUENTES		
ANNEXES Avis de modification no 1 (électronique)		
VALIDATION		
Intervenant(s) Chantal Bernier	Finances	Intervention Signé le Favorable 2012-07-16
Responsable du dossier (requérant) Martin Garon		Favorable 2012-07-16
Approbateur(s) - Service / Arrondissement Daniel Maranda Par Monique Giroux		Favorable 2012-07-16
Cosignataire(s)		
Direction générale Gilles Noël		
		Favorable 2012-07-16
Résolution(s) CE-2012-1331		Date: 2012-07-20



Avis de modification - Services professionnels ADM-01

Nom du projet : Amphithéâtre multifonctionnel de Québec Assistance à la gestion du projet	Date : 2012-05-31
No d'équipement : B1095	No du projet : BAT 2011-202

Identification	
Genivar	3226600
Nom de la firme du Professionnel	N° bon de commande
M. Martin Garon	VQ-44085
Nom de l'acheteur	N° appel d'offres
K11068001/11,10007242	
D/A pour cet avis de modification Projet/Tâche	

Description de la modification	
<p>Le présent avis de modification est émis pour modifier l'envergure des services professionnels à rendre par GENIVAR dans le cadre du projet. Précisons que les changements et les montants spécifiés ont été présentés sommairement au comité plénier du 12 avril 2012. Ces honoraires sont également inclus au cadre budgétaire de 400 M\$ sous l'item « Honoraires et frais du propriétaire ».</p>	
1.	<p>Expertise spécialisée en gestion des sols contaminés Conseiller la Ville quant au potentiel de disposition des volumes de sols contaminés dans un souci de réduction des coûts. Coût des honoraires : 26 023,17 \$.</p>
2.	<p>Services conseils additionnels en gestion de projet pour lot 0A Suivant l'annulation de l'ensemble des travaux prévus au lot 0A, en raison d'un changement de site de l'amphithéâtre multifonctionnel, des services additionnels en gestion de projet sont requis. Coût des honoraires: 121 941,26 \$.</p>
3.	<p>Reprise du PFT suite au changement de site Suivant le changement de site de l'amphithéâtre multifonctionnel, des services additionnels en gestion de projet sont requis pour la révision des documents produits. Coût des honoraires: 52 469,64 \$.</p>
4.	<p>Modification du mode de réalisation Suivant la modification du mode de réalisation du projet, initialement prévu en mode clés en main, pour un mode en gérance séquentiel, des services additionnels en gestion de projet sont requis. Le réajustement des honoraires est basé sur le budget de 400 M\$. Coût des honoraires: 759 565,93 \$.</p>
5.	<p>Service de gestion relativement à l'aménagement des locaux à usage exclusif Considérant que l'aménagement des locaux à usage exclusif relèvera du gestionnaire de l'amphithéâtre multifonctionnel (QMI), les services en gestion de projet de ces locaux sont modifiés. Coût des honoraires: 100 000,00 \$.</p>
6.	<p>Augmentation du programme des travaux suite au remboursement de la taxe provinciale Suivant le remboursement de la taxe provinciale, qui était initialement prévu au budget de 400 M\$, le programme du projet sera bonifié de cette valeur. Coût des honoraires: 573 239,37 \$</p>
7.	<p>Changement de ressources du gestionnaire du projet Suivant les dispositions relatives au personnel prévues au mandat, un crédit sur les honoraires est octroyé à la Ville pour le remplacement de cinq (5) ressources du gestionnaire du projet. Crédit des honoraires: (110 000,00 \$).</p>

Justification de la modification	
1.	<p>▪ Considérant l'ampleur des sols contaminés sur le site du boulevard Wilfrid-Hamel, des services supplémentaires, non prévus au mandat de Genivar, ont été requis pour évaluer les mesures de mitigation relativement à la disposition des sols et à l'estimation des coûts.</p>
2.	<p>▪ Des services supplémentaires ont été requis de Genivar pour effectuer la gestion des travaux prévus au lot 0A qui étaient évalués à environ 14,36 M\$. Principalement, ces travaux projetés généraient des ajouts au programme pour modifier l'accès au site de l'amphithéâtre multifonctionnel du boulevard Wilfrid-Hamel. De ces travaux, certains étaient reliés au programme du projet, notamment la rétention d'eau générée par la construction de l'ouvrage, la relocalisation des conduites enfouies, le déplacement des services électriques et la démolition de l'Espace K. Toutefois, la relocalisation de l'amphithéâtre multifonctionnel a annulé la réalisation du lot 0A. Les honoraires supplémentaires sont basés sur les clauses contractuelles du mandat qui prévoient un réajustement proportionnel à la modification du budget maximal à respecter.</p>



Avis de modification - Services professionnels ADM-01

3. ▪ Suivant la décision de relocaliser le projet sur le site de la piste de course de l'hippodrome, des services supplémentaires ont été requis pour réviser les esquisses du préconcept, réviser le programme fonctionnel et technique (PFT), évaluer les options et les possibilités, revoir l'estimation des coûts et le budget directeur ainsi qu'analyser et modifier l'échéancier du projet.
4. ▪ Suivant la modification liée au mode de réalisation du projet, prévu initialement en mode clés en main, pour une gérance séquentiel, des honoraires additionnels sont ajoutés pour couvrir les différents services requis pour la réalisation de l'ensemble des lots d'approvisionnements nécessaires à l'atteinte des objectifs du projet. Sans être limitatifs, ces services additionnels sont associés aux révisions de l'échéancier, aux validations des plans et devis, aux estimations, à la préparation des devis, à la gestion de la facturation, à la gestion des changements, à la gestion des quittances, à la multiplication des réunions, à la fermeture des contrats, à la gestion documentaire, à la gestion des approvisionnements et, plus particulièrement, à ceux reliés aux équipements et mobiliers spécialisés.
5. ▪ Considérant que l'aménagement des locaux à usage exclusif relèvera du gestionnaire de l'amphithéâtre multifonctionnel (QMI), et non plus la Ville de Québec, tel que convenu initialement, le gestionnaire du projet devra toutefois prévoir, planifier et coordonner les interfaces entre les activités des professionnels maîtres et des entrepreneurs du projet et les activités des intervenants mandatés par le gestionnaire de l'amphithéâtre (QMI). Contrairement à la disposition prévue à son mandat qui stipule que le gestionnaire du projet a droit à des honoraires de 3 % sur le coût des aménagements effectués, Genivar sera rémunérée sur une base forfaitaire pour un montant de 100 000 \$.
6. ▪ Suivant le remboursement de la taxe provinciale, cette somme initialement prévue au budget de 400 M\$ se transforme en une augmentation du programme des travaux. Tel que prévu au mandat de Genivar, les honoraires associés à ces travaux supplémentaires sont ajustés proportionnellement à l'envergure du projet.
7. ▪ Suivant les demandes de Genivar, faites en début de mandat, de remplacer certaines ressources de leur équipe, des pénalités sont appliquées selon les dispositions relatives au personnel prévues au mandat, le tout pour une somme de (110 000 \$). Les ressources remplacées et les pénalités qui s'appliquent sont :
 - le responsable de la gestion des risques et des changements (25 000 \$)
 - le responsable de la comptabilité du projet (25 000 \$)
 - le professionnel spécialisé en mécanique et électricité (25 000 \$)
 - le spécialiste en équipements et mobiliers spécialisés (25 000 \$)
 - la documentaliste et responsable de l'archivage (10 000 \$)

Historique des modifications (espace réservé à la Ville)

	Avant taxes	TPS 5%	TVQ 8,5%	Taxes incluses
Montant du contrat original :	6 330 000,00 \$	316 500,00 \$	564 952,50 \$	7 211 452,50 \$
Montant des modif. déjà approuvées :	- \$	- \$	- \$	- \$
Montant du contrat révisé :	6 330 000,00 \$	316 500,00 \$	564 952,50 \$	7 211 452,50 \$
	Avant taxes	TPS 5%	TVQ 9,5%	Taxes incluses
Montant de la présente modification :	1 523 239,37 \$	76 161,97 \$	151 943,13 \$	1 751 344,47 \$
Total du contrat à ce jour :	7 853 239,37 \$	392 661,97 \$	716 895,63 \$	8 962 796,97 \$

Préparé et recommandé par

Fonction	Nom	Signature	Date
Adjoint au directeur du projet	M. Simon-Alexis Lapointe		2012.07.03

Approuvé par (espace réservé à la Ville)

Fonction	Nom	Signature	Date
Directeur du projet par intérim	M. Jean Rochette		2012-07-03
Directeur général	M. Alain Marcoux		2012-07-04

À MOINS D'INDICATIONS SPÉCIFIQUES CONTRAIRES FIGURANT AU PRÉSENT DOCUMENT, CET AVIS NE MODIFIE PAS LES TERMES ET CONDITIONS DU CONTRAT ET LE PROFESSIONNEL RESTE TENU DE S'Y CONFORMER.

Avis de modification(s) connexe(s) : _____



Titulaire de la délégation de pouvoir pour avis de modification

Contrat pour services professionnels de plus 50 000 \$

Nom du projet: Amphithéâtre multifonctionnel de Québec
 Assistance à la gestion du projet
 No d'équipement: B1095
 Date: 2012-05-31
 No du projet: BAT 2011-202

Information

Contrat accordé à : Genivar
 No résolution : _____
 No bon de commande : 3226600 Montant original (taxes incluses): 7 211 452,50 \$
 Total des modifications à ce jour : 1 751 344,47 \$
 Total du contrat à ce jour (taxes incluses) : 8 962 796,97 \$

% avancement du contrat : 15% Budget de projet : 48 480 819 \$
↳ Ites. Proj.

Détails des avis de modification présentés pour approbation (Taxes incluses)

Numéro ADM	Date	Montant	Projets/Tâches
ADM-01	2012-05-31	1 751 344,47 \$	K11068001/11.10007242

Total des modifications à approuver : 1 751 344,47 \$

Historique des approbations de modifications (Taxes incluses)

Montant déjà approuvé par le comité exécutif : - \$
 Cumulatif des avis approuvés selon délégation de dépenser et Comité exécutif : 0,00 \$
 Montant de la présente modification à approuver : 1 751 344,47 \$
 Cumulatif des avis de modifications selon délégation de dépenser depuis dernier CE : 1 751 344,47 \$

Préparé par :

Jean Rochette, ing.
 (Nom en lettres moulées)

Jean Rochette
 Signature

4 juillet 2012
 Date

Titulaire de la délégation

(En fonction du règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoir (R.R.C.E.V.Q. chapitre D-1))

Comité exécutif